

Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit Janvier à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 18 Janvier 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtizia VAIDIE, Robert EVEILLARD, Marianne LAYEC, Mickaël LORAND, Catherine BURLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Christophe DUVAL, Mireille MOINERIE et Caroline BEDEL

Absents excusés : Jean-Claude BOUCHET et Stéfan MAIDANATZ

Monsieur Mickaël LORAND a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Cession d'une parcelle à la société Kermené

Monsieur le maire informe que la Société KERMENE, sise ZA l'Avenue à Saint-Onen la Chapelle, a pour projet de s'agrandir.

Cependant, une parcelle située entre les parcelles cadastrées ZC84 et 96, est restée dans le domaine privé de la commune.

La Société KERMENE ne peut pas engager un dépôt de permis sans être propriétaire de cette parcelle.

Elle demande donc à la commune de leur vendre ou céder cette parcelle, d'environ 1 060 m², à ce jour non cadastrée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- . VOTE pour la cession de cette parcelle d'environ 1 060 m² à la Société KERMENE.
- . AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François BOHANNE.

Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit Janvier à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 18 Janvier 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC, Robert EVEILLARD, Mickaël LORAND, Catherine BURLLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL et Mireille MOINERIE

Absents excusés : Jean-Claude BOUCHET et Stéfan MAIDANATZ

Monsieur Mickaël LORAND a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Mise aux normes des sanitaires du Restaurant Le Saint'O

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus de la part des artisans pour les travaux des sanitaires du restaurant le Saint'O (mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite) :

Plomberie par la Société JALU : 3 436.38 € H.T.

Menuiserie par la Société SAUVAGE : 1 149.76 € HT.

Electricité par la Société JALU : 706 € H.T.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les différents devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

. ACCEPTE l'ensemble des devis présentés :

Société JALLU, Plomberie : 3436.38 € H.T. et Electricité : 706 € H.T., soit un total de 4142.38 € H.T.

Société SAUVAGE, Menuiserie : 1 149.76 € H.T.

.AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives afférentes et engager les travaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François BOHANNE.

Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit Janvier à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 18 Janvier 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC, Robert EVEILLARD, Mickaël LORAND, Catherine BURLLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL et Mireille MOINERIE

Absents excusés : Jean-Claude BOUCHET et Stéfan MAIDANATZ

Monsieur Mickaël LORAND a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Travaux à l'église et à la mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des petits travaux sont à effectuer à la mairie et à l'église.

Il présente différents devis :

Pour la mairie : Eclairage extérieur, installation de prises étanches. Montant du devis : 431.04 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil

. VOTE pour le devis présenté par l'entreprise Herpe de Saint-Méen le Grand pour un montant de 431.04 €

Pour l'église : Eclairage complémentaire du retable. Montant du devis : 355.46 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil

. VOTE pour le devis présenté par l'entreprise Herpe de Saint-Méen le Grand pour un montant de 355.46 €

.AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives afférentes et à engager les travaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François BOHANNE.

Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit Janvier à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 18 Janvier 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC, Robert EVEILLARD, Mickaël LORAND, Catherine BURLLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL et Mireille MOINERIE

Absents excusés : Jean-Claude BOUCHET et Stéfan MAIDANATZ

Monsieur Mickaël LORAND a été désigné secrétaire de séance.

Objet : GRDF - Convention Gaël

Monsieur le Maire présente le projet d'une usine de méthanisation en construction sur GAEL. Ce projet doit être raccordé au réseau GRDF, réseau de distribution publique de gaz de la commune.

Pour cela, la commune de Saint-Onen la Chapelle, concessionnaire, doit signer une convention avec GRDF pour la réalisation de travaux d'alimentation sur son territoire.

Cette convention autoriserait les travaux nécessaires au rattachement des ouvrages de raccordement des unités d'injection de bio méthane passant par les communes de GAEL et MUEL au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de Saint-Onen la Chapelle.

La convention sera valable jusqu'à la fin d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

.AUTORISE par 11 voix « pour » et 2 abstentions, Monsieur le maire à signer ladite convention avec GRDF pour le rattachement des ouvrages de raccordement des unités d'injection de bio méthane situées sur les communes de GAEL et MUEL au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François BOHANNE.

Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit Janvier à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 18 Janvier 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC, Robert EVEILLARD, Mickaël LORAND, Catherine BURLLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL et Mireille MOINERIE

Absents excusés : Jean-Claude BOUCHET et Stéfan MAIDANATZ
Monsieur Mickaël LORAND a été désigné secrétaire de séance.

Objet : GRDF - Convention Saint-Uniac

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a un projet d'une usine de méthanisation sur la commune de SAINT UNIAC. Grdf, concessionnaire, demande son raccordement au réseau de distribution publique de gaz de la commune.

Pour cela, la commune de Saint-Onen la Chapelle doit signer une convention avec GRDF. Cette convention autoriserait le rattachement des ouvrages de raccordement des unités d'injection de bio méthane situées passant sur les communes de SAINT-UNIAC, BOISGERVILLY et IFFENDIC au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de Saint-Onen la Chapelle et d'Iffendic.

La convention sera valable jusqu'à la fin d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

.AUTORISE par 11 voix « pour » et 2 abstentions, Monsieur le maire à signer ladite convention avec GRDF pour le rattachement des ouvrages de raccordement des unités d'injection de bio méthane situées sur les communes de SAINT UNIAC, BOISGERVILLY et IFFENDIC au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François BOHANNE.

Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit Janvier à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 18 Janvier 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC, Robert EVEILLARD, Mickaël LORAND, Catherine BURLLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL et Mireille MOINERIE

Absents excusés : Jean-Claude BOUCHET et Stéfan MAIDANATZ

Monsieur Mickaël LORAND a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Classement des archives

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du Patrimoine et de l'article R1421-9 du Code Générale des Collectivités Territoriales qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Le Maire est responsable des archives publiques de la commune et doit procéder après chaque élection à un procès-verbal de récolement permettant de procéder au contrôle de la présence des documents principaux.

Il précise que l'archivage définitif à un professionnel n'a jamais eu lieu. Le département d'Ille et Vilaine propose de mettre en contact avec les collectivités qui en font la demande, un archiviste qualifié pour effectuer le travail d'archivage.

Après l'avoir sollicité, le service accompagnement à la gestion des archives du département d'Ille et Vilaine a établi un diagnostic de l'état dans le cadre d'une visite préalable.

Ce diagnostic a estimé le métrage linéaire avant tri à 42 ml et la durée des travaux à 3 mois et demi.

Cette intervention nécessite l'embauche d'un contractuel, grade assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe 1er échelon, auquel doivent s'ajouter les fournitures administratives.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

DE RECOURIR à l'emploi d'un archiviste titulaire de diplômes d'histoire et d'archivistique sur le grade d'assistant de conservation principal de 1ère classe 1er échelon

D'ACQUERIR les fournitures nécessaires à cette mission

D'AUTORISER, Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches afférentes à cette mission

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-François BOHANNE.

Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit Janvier à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 18 Janvier 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC, Robert EVEILLARD, Mickaël LORAND, Catherine BURLLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL et Mireille MOINERIE

Absents excusés : Jean-Claude BOUCHET et Stéfan MAIDANATZ

Monsieur Mickaël LORAND a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Convention Véolia

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrôle des hydrants (poteaux d'incendie) n'a pas été effectué depuis 2019.

Un nouveau contrat doit être engagé d'une durée de 9 ans. Pendant cette période, 4 contrôles seront effectués tous les trois ans.

Le coût de ce contrôle est de 56.10 € H.T. par poteau..

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISER, Monsieur le Maire à signer ladite convention avec VEOLIA, pour une durée de 9 ans, consistant à 4 contrôles tous les trois ans des hydrants présents sur la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François BOHANNE.

Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

Séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit Janvier à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 18 Janvier 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC, Robert EVEILLARD, Mickaël LORAND, Catherine BURLLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL et Mireille MOINERIE

Absents excusés : Jean-Claude BOUCHET et Stéfan MAIDANATZ

Monsieur Mickaël LORAND a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Prêt Lotissement " Le Brocéliande"

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un emprunt est nécessaire pour la réalisation des travaux du nouveau lotissement Le Brocéliande.

Des établissements bancaires ont été sollicités. Après la présentation des différentes propositions, le Conseil municipal retient l'offre du Crédit Agricole pour un prêt de 900 000,00 euros pour une durée de 7 ans et au taux de 0,297%.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cet emprunt de 900 000 euros auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 7 ans, aux taux de 0,297%.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François BOHANNE.